

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

REPUBLIQUE FRANCAISE
 Département des HAUTES-PYRENEES
 du CONSEIL MUNICIPAL
 de la commune de SOUYEAUX

Nombre de Membres

Au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	9

Date de la convocation : 1^{er} juin 2023Date d'affichage : 1^{er} juin 2023

L'an deux mil vingt-trois et le neuf juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de SOUYEAUX, légalement convoqué le premier juin s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Lacoste Pierre, Maire.

Etaient présents : LACOSTE Pierre, ADER Patrick, LOPEZ Nathalie, GUILHAUME Régis, LAPEYRE Laurent, GUINLE Marie-Laure, BONNET Marielle, LESTRADE Nicolas, DUPUY Jean-François,

Absents représentés :

Absents excusés : LAMON Monique, DUCASSE Jérôme,

Secrétaire de séance : ADER Patrick,

2023 - 016

Objet : Adhésion annuelle au CAUE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (C.A.U.E) est un organisme qui conseille les collectivités dans leurs projets d'aménagement.

Face aux nombreuses sollicitations et afin de garantir la qualité de leurs conseils, il s'avère nécessaire que leur outil de travail soit étoffé. Aussi, il propose l'instauration d'une adhésion annuelle.

Pour la commune de SOUYEAUX, cette adhésion est d'un montant de 150 € pour l'année 2023.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide l'adhésion au C.A.U.E
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

Le Maire
 Pierre LACOSTE



Acte rendu exécutoire
 Après dépôt en Préfecture le :
 Et Publication ou notification le :